

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERRES SUR ARGET

REÇU LE :

- 7 NOV. 2017

PREFECTURE FOIX

DELIBERATION N° 2017-79

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Absents : 0

Votants : 15

Procuration : 0

L'an deux mille dix-sept, le 23 OCTOBRE à 20 h, le Conseil Municipal de la Commune de SERRES SUR ARGET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Alain GARNIER, Maire de Serres sur Arget.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/10/2017

Date d'affichage : 19/10/2017

Présents : Michel ANDOLFO, Annabel AUGUSTIN, Françoise BAUZOU, Eva BIETH, Kévin CARBONNE, Antoine DOMANEC, Alain GARNIER, Raphaël GENZ, Camille HAUMONT, Fanny KUHNT, Didier MAURY, Paulette PORTET, M-Cécile RIVIERE, Thierry TORRES, Jacques VU VAN.

Absents excusés (0).

Procuration (0)

La séance est ouverte à 20 H

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-7 du Code Général des collectivités territoriales.

*Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil. **Madame Eva BIETH** est désignée pour remplir cette fonction.*

**Objet : RECRUTEMENT D'UN AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES
MATERNELLES ET D'UN AGENT EN CHARGE DU PERISCOLAIRE**

Le Maire expose :

actuellement, 2 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) travaillent à l'école de Serres sur Arget, et sont en contrat à durée déterminée qui s'achèvent le 22 décembre 2017. Les enfants de l'école ont besoin de stabilité et de repère en matière de personnel les encadrant.

Les postes d'ATSEM et d'agent technique sont déjà créés et vacants.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

1. La suppression du poste d'agent technique
2. La création d'un poste d'agent d'animation en 0.7 équivalent temps plein (ETP) annualisé
3. Recrutement de l'ATSEM en 1 ETP annualisé.

Le Conseil APPROUVE A L'UNANIMITE la suppression du poste d'agent technique et la création du poste d'agent d'animation à 0,7 ETP annualisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DONNE à L'UNANIMITE** délégation à Mr le Maire pour :

- Procéder aux formalités nécessaires à ces 2 recrutements pour la rentrée de janvier 2018.
- Si un ou deux recrutement s'avèrent infructueux, l'autorise à pourvoir à ces postes par voie de Contrat à Durée Déterminée.

A Serres Sur Arget, le 30 octobre 2017

Le Maire,
Alain GARNIER

REÇU LE :

- 7 NOV. 2017

PREFECTURE FOIX



Reçu en Préfecture le :/...../.....

Délibération rendue exécutoire par publication et/ou notification à compter du 30/10/2017